

du 06/04/2010

Nombre

| | |
|----------------------------|---|
| de conseillers en exercice | 9 |
| de présents | 9 |
| de votants | 9 |

L'an deux mille dix et le 6 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Réfection de la toiture de
l'ancienne école de Rieutort
d'Aubrac

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ayant pris la présidence de l'Assemblée Municipale expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer la réfection de la toiture de l'ancienne école de Rieutort d'Aubrac qui est particulièrement détériorée..

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 30 mars 2010

Le montant du devis établi par la SARL PRAT s'élève à la somme de 15 010.40 € H.T. soit 17 952.44 € T.T.C.

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
06/04/2010
Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté par Monsieur le Maire concernant la réfection de la toiture de l'ancienne école de Rieutort d'Aubrac.
- Accepte le devis établi par l'entreprise PRAT d'un montant de 15 010.40 € H.T. soit 17 952.44 € T.T.C.
- Mandate Monsieur le Maire pour obtenir les subventions maximales pour la réalisation de ce projet.
- Demande à Monsieur le Maire que les travaux soient exécutés le plus rapidement possible et lui donne pouvoir pour signer toutes pièces se référant à cette affaire.
- Demande que les montants de cette opération soit inscrit sur le Budget Primitif 2010 en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 06/04/2010
et publication ou
notification
le 06/04/2010